

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 5 Octobre.

Dans un article très-étendu, le Français fait des réserves formelles sur les conclusions du discours de M. de Mun à Chartres.

Le même journal insiste sur le caractère conciliant de la lettre de Léon XIII au cardinal Nina.

Le Français a raison, et il ferait même bien d'apporter dans les questions politiques la modération qu'il montre en ce moment dans les questions religieuses.

Nous serions heureux que, de tous côtés, on vit surgir des protestations contre le langage de M. de Mun. La France a une juste horreur pour l'ancien régime, et c'est à l'ancien régime que M. de Mun voudrait nous ramener.

Dans ces graves circonstances, les catholiques doivent se tourner avec confiance vers Rome, où l'on entend des paroles de paix, qui contredisent absolument le zèle compromettant de M. de Mun et de tous les journaux imprudents ou coupables qui l'approuvent, quand il insulte les souvenirs immortels de 1789.

Voici au sujet de la lettre du Saint-Père au cardinal Nina, un article du *Moniteur Universel* :

La remarquable lettre de Léon XIII au cardinal Nina est interprétée par les journaux français de la façon la plus contradictoire. Ainsi, tandis que la Presse est d'avis que « le nouveau pape s'est humilié devant le gouvernement allemand et devant M. de Bismarck, que l'Eglise a fait amende honorable et capitulé devant l'autorité laïque, que le souverain pontife en un mot, a répudié très-nettement la politique du *Non possumus* », le Siècle soutient, au contraire, que « le Vatican demeure fidèle à ses traditions séculaires et n'abdique pas une seule de ses prétentions, que Léon XIII continue à parler le langage de Pie IX, que la cour pontificale enfin persiste à pousser son orgueilleux cri de guerre : *Non possumus*. »

Nous pourrions peut-être conclure de cette singulière divergence d'appréciations que nos écrivains libre-penseurs lisent bien légèrement et bien distraitement les documents émanés de la suprême autorité ecclésiastique, ou bien encore que leurs passions et leurs préjugés politiques et philosophiques ne les rendent guère propres à comprendre le langage d'un souverain pontife; nous aimons mieux faire remarquer que les publicistes allemands, bien que plus directement intéressés dans la question que les journalistes français, ont en général jugé avec plus d'impartialité et de calme la lettre au cardinal Nina. La Gazette de l'Allemagne du Nord, en particulier, a déclaré que « cette lettre porte un caractère nettement pacifique et permet d'espérer le succès des négociations qui sont dans ce moment engagées en vue d'une réconciliation entre le gouvernement allemand et le Vatican. » Voilà en effet la vérité.

Le Saint-Siège ne s'humilie point comme le prétendait la Presse; il négocie, et bien qu'ayant pris l'initiative des négociations, il n'en maintient pas moins son droit de traiter d'égal à égal avec le cabinet de Berlin. Mais le nouveau pape ne persiste pas non plus dans le *Non possumus*, comme le soutient le Siècle, il se montre prêt à s'en départir sous certaines conditions, et ce sont ces conditions qui restent à débattre entre Mgr Meglia et M. de Bismarck. Quant à l'Italie, nous ne contesterons pas que l'at-

titude du successeur de Pie IX est moins conciliante vis-à-vis de cette dernière puissance, que vis-à-vis de l'Allemagne. Cependant les journaux italiens qui, comme le *Diritto* et l'*Opinione*, voient dans la lettre au cardinal Nina une déclaration de guerre à l'unité italienne, nous semblent tomber également dans une grande exagération. La *Perseveranza* a mieux compris le langage du pontife: « Le programme du pape est modeste, dit-elle; il ne réclame point la restauration du pouvoir temporel, il demande seulement que la législation italienne soit modifiée sur divers points. » C'est aussi de cette façon que nous entendons les déclarations de Léon XIII; son unique prétention, son unique désir, c'est que l'indépendance de l'Eglise soit assurée.

Le *Soir* présente des observations semblables aux nôtres, sur la signification de la lutte électorale à Lyon. On lit dans ce journal :

Les outranciers se sont figurés que les électeurs en sont encore aux idées et aux ardeurs des premiers jours de notre jeune République. Ils ne s'aperçoivent pas que les rangs de leurs soldats s'éclaircissent et que le recrutement est arrêté. Tant qu'il n'y a rien à faire, ils font des théories qui troublent et effrayent les bourgeois timorés. Viennent une lutte, en liberté, sans pression ministérielle irritant les indépendants, le comité hésite, se divise, et les électeurs votent dans le sens de la modération. Cela s'est passé à Bordeaux naguère, il y a quelques mois à Marseille et dimanche à Lyon.

LE SERVICE MILITAIRE POUR LE CLERGÉ

Un journal connu par sa polémique peu bienveillante pour le clergé, le *National*, qui est publié sous de hautes influences, n'hésite pas à blâmer M. Gambetta dans les termes suivants :

Il serait puéril de dissimuler que la partie du discours de M. Gambetta consacrée à l'examen des questions religieuses, a troublé l'opinion non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et que la gravité du problème posé par l'orateur de Romans a effrayé beaucoup de bons esprits.

Il n'est donc pas sans intérêt pour un journal qui n'a point marchandé son approbation aux vœux formulés par l'orateur, de préciser très-nettement quelles conséquences pratiques il convient de tirer, selon lui, des généralités exposées dans le discours de Romans en ce qui concerne la dispense du service militaire, légalement prononcée au profit des jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique.

Eh bien ! très-résolument hostiles à toutes les faveurs dont jouit le clergé régulier, nous ne craignons pas de dire que la loi sur l'exemption militaire, en tant qu'exclusivement applicable aux séminaristes destinés au service paroissial, doit être maintenue.

Selon nous, la question des séminaristes doit être envisagée comme celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, car il ne faut pas croire qu'en thèse politique, la logique soit toujours bonne conseillère. On a dit spirituellement que le jour où la logique entrerait en souveraine dans les choses de ce monde, elle y ferait plus de dégâts qu'un éléphant dans un magasin de porcelaine. Obliger les séminaristes à faire alterner la soutane et la capote, la barrette et le képi, la moustache d'ordonnance et la tonsure canonique, c'est prendre par le petit bout la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est tirer une conséquence sans avoir posé les prémisses.

Il y a des choses qui sont définies dans le Concordat, et d'autres qui y sont impliquées. Dès l'instant que l'Etat reconnaît l'existence légale d'un clergé, qu'il lui impose certaines obligations, qu'il lui accorde, en vue de son ministère, certaines

immunités, on peut être sûr qu'il n'a pas songé une minute à lui imposer un stage sous les drapeaux.

Cette question du service militaire pour le clergé, soulevée par M. Gambetta, préoccupe l'opinion publique. Ainsi que le dit le *Temps* dans un article que nous allons reproduire, le service militaire ne sera pas imposé aux séminaristes, mais le *Temps* élève une distinction que nous croyons devoir faire connaître à titre de renseignement, et qui indique la mesure dans laquelle les Chambres pourraient bien intervenir :

Depuis le discours de Romans, on a discuté avec vivacité la question de la dispense du service militaire accordée aux séminaristes; on a été amené par certaines analogies à parler aussi de la dispense accordée aux jeunes gens qui se consacrent à l'enseignement. Quelques-uns de nos confrères républicains ont critiqué l'une et l'autre de ces exemptions, et se sont prononcés pour une application uniforme de notre législation militaire à toutes les personnes, laïques ou ecclésiastiques, qui en sont actuellement affranchies. Nous avons le pouvoir les suivre dans cette voie; l'immunité des instituteurs et des professeurs nous paraît devoir être maintenue aussi bien que celle des aspirants à la prêtrise, et nous sommes persuadés que les graves raisons qui les ont fait consacrer par nos lois sur le recrutement finiront aussi par prévaloir devant la législature actuelle, si la question lui était sérieusement posée.

Mais, si le principe même de ces dispenses nous paraît devoir rester hors de cause, nous sommes loin de prétendre qu'on en ait toujours fait une application irréprochable soit dans les lois qui nous régissent actuellement, soit dans les instructions administratives qui en règlent l'exécution. La dispense accordée aux membres des corps enseignants n'a pas varié depuis la loi de 1832, mais on n'en saurait dire autant de la dispense accordée aux séminaristes; celle-ci a reçu, dans ces dernières années, une extension qu'il est assurément permis de constater, et sur laquelle il peut être d'autant plus utile d'appeler l'attention du public et des Chambres, que ni le discours de M. Gambetta, ni la lettre de Mgr Freppel, ni les articles de polémique n'y ont encore fait allusion.

Pour se rendre compte de cette extension, il suffit de comparer les dispositions édictées par la loi de 1832 en faveur des séminaristes, et les dispositions correspondantes que l'Assemblée nationale a introduites dans la loi du 27 juillet 1872.

La loi du 21 mars 1832 exemptait du service militaire « les élèves des grands séminaires réguliers » rement autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques. Elle n'admettait donc au bénéfice de l'exemption que les jeunes gens qui, ayant terminé leur classes, étaient entrés dans un grand séminaire, établissement spécial, véritable école préparatoire de la prêtrise. Quant aux élèves des petits séminaires et des autres écoles ecclésiastiques, la loi de 1832 ne voyait pas en eux des aspirants à la prêtrise, mais des élèves ou étudiants ordinaires, et elle ne leur accordait pas le bénéfice de l'exemption.

Depuis 1872, la loi est beaucoup plus large. Une légère modification de rédaction, sollicitée par quelques évêques et trop facilement consentie par la commission de l'Assemblée nationale, a été introduite dans la formule de la dispense; cette modification, qui est passée presque inaperçue et qui a eu des conséquences pratiques importantes, a consisté dans la suppression des mots « élèves des grands séminaires » et dans leur remplacement par cette expression beaucoup plus large « les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques et par les évêques ». Ainsi, il n'est plus nécessaire d'être entré au grand séminaire pour bénéficier de la dispense, il suffit d'appartenir à la catégorie très vague des « élèves ecclésiastiques », laquelle comprend les élèves des petits séminaires

les personnes de cette catégorie qui sont désignées par les archevêques ou évêques ont désormais droit à la dispense.

Cette désignation, qui est le véritable titre à l'exemption, peut s'appliquer (et s'applique souvent dans la pratique) à des élèves de rhétorique ou de philosophie des petits séminaires, à des maîtres et surveillants de ces mêmes établissements, c'est-à-dire à des personnes qui auraient été soumises au service par la loi de 1832; les instructions ministérielles laissent à cet égard la plus grande latitude aux évêques, et les préfets sont obligés, sur le vu de déclarations qu'ils ne peuvent pas contrôler, de tenir l'exemption comme acquise. Sans doute, les personnes ainsi dispensées pourraient être reprises par le service militaire si, à vingt-six ans, elles n'étaient pas entrées dans les ordres majeurs. Mais l'autorité civile n'a pas des moyens suffisants de vérifier si cette condition est ou non accomplie, et elle est obligée d'attendre sur ce point les communications de l'évêque.

Telle est la situation qu'il peut être utile de signaler à l'attention du gouvernement et des Chambres. Si son examen révèle quelques abus et provoque quelque idée de réforme, il sera facile d'y donner suite en revenant purement et simplement au système de la loi de 1832. Le clergé ne pourrait pas légitimement s'en plaindre, car la loi de 1832 n'a jamais été dénoncée par lui comme oppressive.

Autriche-Hongrie.

Si les nouvelles militaires qui arrivent de la Bosnie et de l'Herzégovine sont bonnes pour l'Autriche, les nouvelles politiques qui arrivent de Hongrie sont mauvaises.

La question financière paraît n'être que le prétexte de la crise ministérielle qui vient d'éclater à Pest. La cause réelle de cette crise serait d'après le *Temps*, l'opposition formelle de MM. Tisza et Szell, chefs du parti national, qui est en majorité dans la Diète, à toute extension de slavisme dans la constitution de l'empire par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Le parti national hongrois ne veut à aucun prix que l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine se transforme en annexion.

L'introduction dans l'empire des populations de la Bosnie et de l'Herzégovine y créerait un troisième élément, l'élément slave, qui pourrait plus tard aider l'élément allemand à dominer l'élément hongrois.

C'est ce que le parti national hongrois veut éviter. Aussi réclame-t-il la conclusion d'une convention austro-turque qui limite la durée et détermine le caractère de l'occupation, qu'il n'admet qu'à titre temporaire, et surtout proteste-t-il d'avance avec énergie contre toute pensée d'annexion.

La situation de la cour de Vienne devient embarrassante en présence de l'opposition que la politique annexionniste du comte Andrassy rencontre en Hongrie; elle paraît disposée à renoncer à cette politique; elle préfère l'abandon de ses visées ambitieuses aux périls d'un conflit avec le parti national hongrois.

Toutefois, aucune détermination n'est encore prise à ce sujet, et le seul fait qui soit certain, c'est que le comte Andrassy se voit à peine délivré des préoccupations militaires, qu'il est mis aux prises avec des difficultés politiques encore plus graves.

INFORMATIONS

C'est, paraît-il, le 22 de ce mois, qu'aura lieu à Versailles, la grande fête-gala offerte par le maréchal de Mac-Mahon aux princes et aux grands personnages étrangers. Elle sera, assure-t-on, splendide et dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour. Illumination du bassin de Neptune, embrasement de tous les parterres

situés devant le château, lumière électrique dans toutes les allées, lanternes vénitienne dans tous les massifs, magnifique feu d'artifice pour terminer la fête, rien en un mot ne sera oublié de ce qui pourrait ajouter encore à la splendeur de cette soirée.

La ville de Paris a un délai de six mois après la clôture de l'Exposition, pour faire connaître ses intentions au sujet de l'acquisition du palais du Trocadéro et de ses dépendances, moyennant la somme de trois millions, payables en six annuités de 500,000 francs. Cette importante affaire sera discutée dans la session du conseil municipal qui va s'ouvrir dans quelques jours.

On pense que, les membres du conseil et l'administration étant à peu près d'accord pour l'approbation du traité, le conseil municipal ne profitera pas du délai de six mois. En conséquence, les conseillers municipaux inviteront l'administration à soumettre l'affaire au conseil pour qu'elle reçoive une solution immédiate.

On dit même qu'on aurait l'intention de se servir, dès cet hiver, du pavillon des fêtes pour diverses cérémonies municipales; et, il serait question de commencer immédiatement dans les galeries l'installation de diverses collections, et notamment d'un musée des arts décoratifs intéressant l'industrie parisienne.

On écrit de Bar-le-Duc à la *Gazette des Tribunaux* que M. Henriot du Couday, juge honoraire au tribunal civil de Bar-le-Duc, est mort lundi dernier; il lègue aux hôpitaux et établissements de bienfaisance de Bar-le-Duc, différentes sommes s'élevant à 160,000 francs, sans compter son argenterie, ses provisions en vins et autres objets mobiliers. Sa maison, rue Lapique, est donnée à la ville pour servir à un établissement d'utilité publique.

On annonce à peine que l'Autriche-Hongrie a enfin triomphé de la résistance des Bosniaques, que de nouvelles difficultés d'une autre nature lui sont créées. Cette fois elles lui viennent de la Hongrie, qui trouve trop lourdes, relativement aux avantages que l'occupation militaire de cette province peut procurer, les charges financières qui en sont la conséquence.

M. Szell, ministre des finances dans le cabinet hongrois, a déclaré à ses collègues qu'après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour fournir une seconde fois sa part des soixante nouveaux millions livrables pour la fin d'octobre, il était arrivé à bout de ressources.

La Hongrie ne peut pas faire davantage.

M. Szell a parlé de se retirer. A la suite de cette déclaration de M. Szell, tous ses collègues se sont montrés disposés à le suivre dans sa retraite et à donner leur démission collective. M. Tisza, qui préside le cabinet hongrois, est arrivé le 1^{er} octobre à Vienne pour offrir à la couronne d'Autriche-Hongrie cette démission collective.

L'empereur François-Joseph a immédiatement fait appeler le ministre des finances de Hongrie.

Le chargé d'affaires d'Angleterre en Russie a remis à M. de Giers, adjoint au ministre des affaires étrangères, une note de son gouvernement.

Dans cette note, le marquis de Salisbury rappelle au prince Gortschakoff, que, par des engagements antérieurs, la Russie avait renoncé à l'exercice de toute influence politique dans l'Afghanistan, et il demande comment le gouvernement russe entend concilier ces engagements avec l'envoi à Caboul de la mission du général Stoliétok, mission qui a été accompagnée à distance par des colonnes de troupes dont le chiffre pouvait être estimé à environ 15,000 hommes.

C'est M. de Giers qui a répondu. Il a déclaré que le gouvernement russe était toujours disposé à respecter ses anciens engagements et que la mission du général Stoliétok, quoique décidée dans les circonstances qui n'existent plus aujourd'hui, n'avait jamais eu qu'un but de courtoisie envers l'émir de Caboul.

Le cabinet de Londres se contentera-t-il de cette réponse plus habile que nette?

EXPOSITION DES FRUITS AU CHAMP DE-MARS

Mardi, 1^{er} octobre, a commencé dans les galeries horticoles du quai d'Orsay, sous la marquise du palais du Champ-de-Mars, côté français, et dans toutes les parties des parcs et jardins, la onzième série des concours internationaux d'horticulture.

Le principal objet de la série est l'exposition générale des fruits de toute espèce. Parmi les fruits à pépins, les poires, les pommes sont divisés en douze concours.

Il y aura deux concours de fruits à noyan, trois concours de raisins, un concours de fruits à chatons, châtaignes et autres, trois concours d'oranges et de citrons, un concours de fruits à cidre et à poiré, et enfin, un concours de reproduction artificielle de fruits pour servir à l'étude de la pomologie.

Les concours accessoires méritent aussi une mention. Dans les serres chaudes on voit les orchidées fleuries, et les plantes nouvelles obtenues de semis ou provenant d'introduction. En pleine terre des chrysanthèmes des Indes. Sur les tables et un peu partout, on remarque des légumes des saisons: pommes de terre, choux, ignames de la Chine, ignames patates, champignons et pastèques.

Cette exposition durera jusqu'au 15 octobre. Le 16 commencera la dernière série dont le principal objet est l'exposition générale des légumes.

Deux fanatiques d'ascensions en ballon captif, un vieux monsieur pourvu d'un extérieur respectable et d'une jambe de bois, avec une jeune Anglaise toute rougissante, ont conçu l'idée originale et lucrative de mettre en coupe réglée les poches des ascensionnistes.

Tout alla bien tout d'abord; mais cette monomanie aérostatique inspira des soupçons à un agent qui, ayant observé d'autre part que les mains des associés ne restaient pas inactives, les appréhenda tous deux au sortir de l'enceinte réservée.

On a inventorié les poches du monsieur à jambe de bois, qui ne renfermaient pas moins de vingt portes-monnaie, contenant ensemble 30 mille francs.

On a trouvé dans un portefeuille des cartes au nom de Dubois. Quand à la jeune miss, elle a refusé de donner son nom et son adresse.

Le plus émouvant épisode de l'insurrection canaque est assurément celui qui a eu pour théâtre la maison de M. Lecas, au camp de la *transportation*, le voici:

M. Lecas, sa femme et ses deux enfants, venaient de se mettre à table; avec eux déjeunait M. Henderson, colon à Bouloupari.

Pendant le repas, un Canaque, appelé Païta, qui souvent venait dans la maison, se présente à la porte de la salle à manger, dépose ses armes sous la véranda et entre.

Après avoir dit bonjour à tout le monde, il reçoit en remerciant, une tablette de tabac que lui donne M. Lecas, et aussitôt il dit qu'il va aller se promener.

M. Lecas, qui était très prévenant pour cet indigène, à cause de son père, chef d'une tribu voisine, l'accompagne jusqu'à la porte.

Pendant que Païta reprenait ses armes, M. Lecas aperçoit sur la plate-forme du camp un nombre considérable de Canaques, tous armés de haches, casse-tête, sagaies.

L'attitude des indigènes frappe M. Lecas: ce ne sont pas là leurs allures ordinaires; ils sont silencieux, et, d'après ses propres expressions, ils ont une figure sinistre.

Sans hésiter, il prend immédiatement les mesures pour repousser une attaque si elle vient à se produire: cette attaque, pour lui, est imminente. Un kiosque servant de salle à manger se trouve à l'extrémité de la plate-forme; les surveillants y prennent leur repas. Il les rejoint et leur donne l'ordre de se retirer dans la salle où sont déposées les armes, pour parer à toute éventualité, il leur recommande de ne pas passer au milieu des indigènes et de gagner la pièce désignée en contournant le corps de bâtiment.

Il opère le mouvement indiqué mais, en arrivant en face de la plate-forme, il voit un spectacle horrible; les deux surveillants Makin et Gesland, moins perspicaces que leur chef, n'ont pas partagé ses craintes; ils ont traversé la plate-forme et sont déjà assassinés.

M. Lecas lui-même, en voulant pénétrer dans la pièce où sont les armes, voit immobile, la hache levée, un indigène qui va le frapper. Il le tue d'un coup de revolver et entre.

Une porte enclouée séparait le surveillant Lecas de la salle à manger où se trouvait sa famille et M. Henderson; que voit-il? M. Henderson haché, sa femme et ses enfants massacrés et trois indigènes qui continuent leur horrible besogne.

Armé de son chassepot, il les charge à coups de baïonnette, les tue.

Loin de se laisser abattre par cet horrible spectacle, l'énergie de M. Lecas ne fait que s'accroître.

Par deux ouvertures qu'il pratique aux portes, il fait feu, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et bientôt les Canaques, au nombre de cent cinquante, reculent devant cet homme, qui se multiplie.

La surprise n'a pas réussi, ils ont recourus à l'incendie. Le feu est mis aux deux extrémités du bâtiment, et M. Lecas voit que s'il ne veut être brûlé vivant, il faut sortir.

Il ouvre une porte, mais la referme aussitôt: les Canaques sont le long du mur de chaque côté, la hache levée et prête à s'abattre sur la tête de M. Lecas.

Même tactique du côté opposé: le temps presse cependant; le feu gagne et bientôt le refuge de notre héros sera une véritable fournaise.

Par les ouvertures pratiquées, M. Lecas passe son revolver, fait feu à droite, à gauche, tire encore à droite, tire encore à gauche, force les indigènes à se retirer, prend avec lui toutes les cartouches, referme la caisse aux armes, ouvre la porte et sort.

Il bat en retraite à reculons, menaçant de son chassepot ceux qui se rapprochent de lui. Mais les indigènes ne désirent pas se mesurer plus longtemps avec leur adversaire et ne le poursuivent pas. Ils ont peut-être une autre raison: Le feu gagne et le pillage va devenir impossible.

M. Lecas traverse la cour du camp des condamnés, où vingt-six cadavres sont étendus. Etes-vous tous morts? s'écrie-t-il. A cet appel, un seul des corps étendus se relève; c'est un condamné étourdi par les coups qu'il a reçus.

M. Lecas se dirige sur Tomo, où il arrive quelques heures après sans avoir été inquiété. Le condamné blessé est rentré avec lui.

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 12 septembre 1878, M. Belmon, conducteur, agent-voyer ordinaire de 4^e classe à Vayrac, est nommé agent-voyer ordinaire (même classe), à Luzech, en remplacement de M. Lizot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Notre compatriote M. Péphan, vient d'être nommé directeur de l'hospice des Quinze-Vingt, en remplacement de M. Derrien, qui devient directeur honoraire.

L'Ecole chrétienne de Puy-l'Evêque a clôturé par un beau succès son année scolaire. Trois de ses élèves ont pris part, à Agen, le 12 septembre dernier au concours définitif d'admission à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Aix. Sur 14 candidats appartenant aux départements du Lot, de Lot-et-Garonne et du Gers, 3 seulement ont été définitivement admis, et deux sortent de l'Ecole de Puy-l'Evêque, ce sont:

MM. Lacombe, de Fumel; Pons, de St-Vite.

MAIRIE DE CAHORS.

Musique militaire. — Avis.

A partir de dimanche prochain, 6 octobre, la musique du 7^e de ligne jouera, sur la promenade Fénélon, de 4 à 5 heures du soir.

Chemin de fer de Paris à Orléans

HUIT JOURS A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le mardi 8 octobre prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2^e et de 3^e classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le mercredi 16 octobre prochain.

Prix des Places (aller et retour):

Cahors à Paris: 2^e classe, 45 fr.: 3^e classe, 32 fr.

M. le ministre de l'intérieur vient de donner des ordres pour que toutes les armes en dépôt dans les communes qui n'ont point organisé leur corps de sapeurs-pompiers, conformément au nouveau règlement, fussent réintégrés dans les magasins de l'Etat.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets des départements, une circulaire relative à l'organisation des corps de sapeurs-pompiers. Le ministre pense, que la bonne organisation de ces corps étant d'un intérêt considérable pour chaque département, il y aurait lieu de procéder à la création d'inspecteurs départementaux chargés de se rendre, plusieurs fois par an, dans les communes, d'assister aux exercices et manœuvres, d'inventorier le matériel et de donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du service. Ces inspecteurs rendraient compte de leurs visites aux conseils généraux et aux préfets.

M. le ministre de l'intérieur vient de donner des instructions pour qu'à l'avenir les directeurs des maisons centrales, ainsi que les gardiens chefs des maisons d'arrêt, de justice et de correction, reçoivent le signalement de tous les individus recherchés par la justice.

Le crédit qui doit être demandé par le gouvernement pour l'instruction primaire, sur le budget de 1879, s'élève à 5,332,916 fr.

Les chambres avaient accordé pour l'exercice de 1878 un crédit de 4,739,916 fr.

C'est donc une augmentation de 463,000 fr. qui est réclamée en faveur de l'instruction primaire.

Cette augmentation sera répartie de la manière suivante:

1^o Pour assurer le complément au chiffre de 500 fr. de la pension de retraite de tous les instituteurs retraités avant le 17 août 1876, conformément à la loi déposée, 108,000 fr.

Il s'agit de faire disparaître une inégalité choquante dans la façon dont ces modestes fonctionnaires étaient traités.

2^o Pour la création de dix nouvelles chaires départementales d'agriculture, 15,000 fr.

3^o Pour subvention aux caisses scolaires, 60,000 fr.

4^o Pour subvention aux communes qui veulent établir la gratuité absolue dans leurs écoles, 400,000 fr.

5^o Pour le musée scolaire, 60,000 francs.

La semaine dernière, a eu lieu à Agen, sous la présidence de M. Fallières, député de Nérac, une réunion du comité départemental républicain chargé de préparer les élections sénatoriales dans le département de Lot-et-Garonne.

Il résulte des renseignements fournis à la réunion par les membres du comité, tous conseillers généraux, que la majorité du collège sénatorial du département, est désormais acquise aux candidats républicains.

M. Ebelot, maire de Toulouse, est arrivé à Paris pour solliciter du ministre de l'instruction publique la création d'une Faculté de médecine à Toulouse. Il a été reçu en audience particulière par M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat.

FOIRE DE CAHORS DU 1^{er} OCTOBRE.

La foire de Cahors du 1^{er} octobre s'est ressentie des vendanges; 200 paires de bœufs mis en vente, quelques paires ont trouvé acquéreurs, ainsi que les gras, aux prix précédents; 25 cochons gras, vendus à 1 fr. et 1 fr. 15 c. le kilo, poids vif; 150 petits cochons, vendus de 15 à 90 fr. la pièce; 600 moutons ou brebis, les gras vendus aux prix précédents; 8 chevaux, 11 mulets, 15 ânes; pas de volaille ni de gibier; il s'est fait très-peu d'affaires.

600 hectolitres de blé mis en vente, 500 hectolitres vendus avec une moyenne de 24 fr. 75 c. l'hectolitre; 300 hectolitres de maïs vendus à raison de 13 fr. 25 c. l'hectolitre.

Pas de vols, ni d'accidents.

Procès-verbal a été dressé à trois boulayards de la ville de Cahors pour avoir exercé en

vente des pains n'ayant pas le poids qu'indiquaient leurs formes.

Contravention a été dressée à onze bouchers de la ville de Cahors pour n'avoir pas désigné par des écriteaux l'espèce des animaux exposés en vente.

Avis. — M^{me} veuve LABRO, née MARTY, du Causse de St-Géry, a l'honneur de prévenir le public qu'elle ne paiera pas les dettes que son fils Baptiste Labro pourrait faire. Elle prie, en conséquence, les personnes auxquelles son fils s'adresserait pour emprunter, soit de l'argent, soit des marchandises, de lui refuser, restant bien entendu qu'elle ne les paierait pas.

Les Coupons des Actions et Obligations de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, présentés aux guichets de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à l'Agence de Cahors, 7, rue Fénelon, sont payés sans frais ni commission à leurs échéances.

Les Titres nominatifs des mêmes valeurs sont estampillés et rendus de suite.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE paie également sans frais ni commission, les coupons de toutes les valeurs qu'elle a émises.

Tous coupons échus de valeurs autres sont payés à présentation, moyennant une légère commission, plus le port des Titres lorsque la présentation de ces derniers est exigée.

La Commission est réduite de moitié lorsque les clients titulaires de Comptes de Chèques déposent le montant de leurs coupons au crédit de leurs comptes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 28 septembre au 5 octobre.

Naissances.

Hébrard, André, rue Nationale.
Guiraudet, Rose, rue Coin-de-Lastié.
Landrevie, Augusta, Boulevard Sud.

Mariages.

Cavalier, Pierre et Laur, Marguerite.

Décès.

Constans, Marguerite, 58 ans, rue Cheval-Blanc.
Despeyroux, A., 11 ans, 2 mois, rue Ste-Claire.
Conté, Urbain, 64 ans, place Saint-Laurent.
Laroumet, Madeleine, 70 ans, rue Brives.
Ayrin, Paul, 32 ans, (hospice).
Laurent, Elise, 15 mois, rue Namphase.
Courpet, Antoine, 49 ans, rue Casserie.
Barbançe, Jean, 67 ans, rue du Bousquet.
Marlas, Marie, 75 ans, rue Flaurens.
Delpérier, Marie, 3 ans, à la Citadelle.
Paysot, Jeanne, 46 ans, aux Tuileries.
Larroumet Marie, 18 mois, rue Namphase.

Pour la chronique locale, A Layton.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 4 octobre.

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.496	1.870	1.55 à 1.85
Vaches.	481	438	1.35 à 1.68
Taureaux.	95	90	1.32 à 1.65
Veaux.	1.210	970	1.70 à 2.40
Moutons.	16.429	15.819	1.45 à 2.04
Porcs.	3.387	2.822	1.46 à 2.90

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

On lit dans le Journal officiel :

Le comité central de la loterie s'est réuni mardi, 2 octobre, à l'hôtel du ministère de l'Agriculture et du Commerce, sous la présidence de M. Teisserenc de Bort.

On a d'abord agité la question des billets, dont la fabrication ne suffit plus aux besoins de la vente. Le ministre a expliqué qu'il n'y avait là qu'un retard momentané, dû à la rapidité avec laquelle les billets ont été achetés. L'Imprimerie nationale a reçu des ordres précis pour que le tirage s'effectue de façon à donner satisfaction immédiate à toutes les demandes.

A ce sujet, M. Giroud expose la difficulté où se trouve la direction de la section française, déjà très occupée par son service ordinaire, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent chaque jour.

L'honorable membre désire que le public, dans son intérêt même, fût instamment prié de s'adresser directement aux intermédiaires, tels que débitants de tabac, percepteurs, trésoriers généraux, etc. Les livraisons seraient ainsi faites d'une façon plus prompte et les intermédiaires ne seraient point privés du bénéfice de 5 0/0.

M. Guillaume rend compte des achats opérés dans la section des beaux-arts, ils montent à la somme de 72,820 fr. pour la peinture et de 38,005 fr. pour la sculpture. Lecture est ensuite donnée de la liste des objets achetés dans les autres groupes; sur le reliquat des deux premiers millions, le comité attribue au groupe des beaux-arts une somme de 100,000 fr., qui devra être ainsi employée: 60,000 fr. dans les sections étrangères, 40,000 fr. dans la section française.

Deux millions quatre cent mille billets étant déjà placés, le comité décide la répartition des sommes résultant de la vente du troisième million, et les achats commenceront immédiatement.

Le comité décide ensuite que la somme de 600,000 fr., destinée à défrayer de leurs frais de voyage à Paris les ouvriers nécessaires, sera élevée à 900,000 fr.

La prochaine réunion du comité est fixée à mardi prochain, à une heure.

La chienne d'Exposition.

(Style bonapartiste dans le Lot).

1867 et dépassé!
Du 1^{er} mai 1878 au 3 octobre (moins la journée du 30 juin, fête nationale, avec entrées à 0,25 centimes), la recette de l'Exposition a été de

9,867,262 fr.

La recette totale de 1867 n'a été que de

9,830,369 fr.

Donc, à la date du 3 octobre, et un mois avant la fermeture officielle, il y avait déjà un boni de

36,893 fr.

en faveur de cette année.

Encore faut-il remarquer que, dans les chiffres de 1867, sont comprises les recettes faites pendant plusieurs mois avant l'ouverture de l'Exposition, le public ayant été admis à visiter le Champ de Mars pendant la période d'installation.

On lit dans le Journal de Bergerac :

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que l'état de santé de notre éminent compatriote M. Pierre Magne, sénateur, s'est aggravé depuis quelques jours, et inspire de grandes inquiétudes à sa famille et à ses nombreux amis.

Le Moniteur du Puy de-Dôme annonce que par arrêté en date du 25 septembre, M. le préfet du Cantal a, sur la proposition de M. le sous-préfet de Mauriac, révoqué de ses fonctions le sieur Clauzel, Jean, garde-champêtre de la commune de Salins, canton de Mauriac, qui avait été condamné à 10 fr. d'amende et aux dépens, par le tribunal correctionnel de Mauriac, pour avoir, contrairement aux dispositions de l'article 3, paragraphe 3, de la loi du 20 novembre 1875, distribué des bulletins de vote du candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877.

Paris, 4 octobre.

La situation à Vienne et à Pesth devient très grave. Il paraît que M. Tisza, le chef du cabinet hongrois, en posant ses conditions pour rester aux affaires, avait fait dépendre sa conduite de l'acceptation ou du refus de M. Szell. Celui-ci ayant refusé de souscrire aux conditions proposées par M. Tisza, les autres ministres hongrois n'ont plus insisté, et ils ont dû remettre à l'empereur leur démission écrite. Il se confirme d'ailleurs que le ministère spécial de la Cisleithanie, ministère lui-même provisoire, se trouve comme le ministère hongrois en désaccord avec le comte Andrassy. La crise est donc double, et si l'on peut encore s'entendre entre Vienne et Pesth, ce sera, semble-t-il contre le ministère commun actuel.

Les événements d'Autriche-Hongrie sont vus en Angleterre avec déplaisir. Le Times trouve la « grève » des ministres hongrois fort inopportune. Il fallait protester contre la politique bosniaque du comte Andrassy, dit-il, avant la mise en mouvement des troupes et alors que la question de l'occupation était encore ouverte.

Bourse de Paris

Cours du 5 Octobre.

Rente 3 p. %..... 75.75
— 3 p. % amortissable. 78.05
— 4 1/2 p. %..... 106.00
— 5 p. %..... 113.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 octob.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.090	3.090
Crédit foncier.....	776 25	780
Orléans-Actions.....	1.180	1.182 50
Orléans-Obligations..	360	360
Suez.....	763 75	763 75
Italien 5 %.....	73 30	73 25

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 926^e livraison. (5 octobre. 1878). — Texte : Récit d'un voyage à la mer Polaire, par le capitaine G. S. Nares. — Texte et dessins inédits. — quinze dessins de Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 305^e livraison (5 octobre. 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — Combien nous avons de cheveux sur la tête, par Albert Lévy. — Le ballon captif, par Crafty. — Quelques noms de lieux, par Charles Raymond. — Grandcœur, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — La pêche à la ligne : le brochet, par H. de la Blanchère.

Dessins : A. Marie, Crafty, Grenier, Delort, Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PRIX : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1^{er} Octobre 1878. (71)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

XI

UNE MAUVAISE NUIT EST LONGUE A PASSER.

— Nous voici condamnés à nous passer de lumière reprit le capitaine; mais j'y songe, je vais remonter là-haut, et, quand je devrais démolir cette cahute avec mes ongles, je vous tirerais de là.

Il regagna la table, non sans trébucher sur le sol humide, et monta dessus; il s'en fallait de plus de deux pieds que ses mains n'atteignissent la voûte.

Il allait jurer de nouveau, lorsque la jeune fille lui dit :

— Monsieur le capitaine, n'entendez-vous pas... nous sommes envahis par

Reproduction interdite.

l'eau.

— Comment, par l'eau ?

Il écouta. Un bruissement faible d'abord, puis plus fort, se fit entendre. C'était le murmure de l'eau qui passait à travers, les jointures d'une porte.

Madeleine, montée sur la première marche de l'escalier, sentit ses pieds gagnés par elle, et franchit la deuxième marche.

Le capitaine se frappa le front.

— Ah ! j'y suis, par ma foi ! s'écria-t-il, je sais ce que c'est. Cette cave donne sur les fossés de la porte aux Peintres.

— Oui, dit Madeleine, par une ouverture souterraine que cache une porte à votre droite et que j'ai souvent entendu ouvrir et fermer.

— C'est cela, reprit le capitaine, les coquins entraînent par haut et sortaient par là. On écoule les eaux du fossé pour la fête de demain; nous voilà dans une belle position ! Que faire ?

Il sauta à terre, ou plutôt dans l'eau qui lui montait déjà à mi-jambe.

Une odeur infecte se dégagait sous ses pas.

— Bon ! dit-il, ce n'est pas de l'eau, c'est de la boue. Si nous ne sommes pas noyés, nous serons empoisonnés par cette fange.

Et il gagna l'escalier déjà inondé jusqu'au second degré.

L'officier, arrivé à la trappe, chercha

décidément à la soulever; peine inutile. Il appela Madeleine qui joignit ses faibles efforts aux siens.

Rien ne bougea.

— Le coquin, murmura-t-il, a condamné la trappe. Nous n'avons plus qu'à attendre ici la délivrance ou la mort.

Pendant une heure le capitaine et la jeune fille assis l'un près de l'autre en haut de l'escalier, le dos courbé sous la trappe, entendirent l'eau filer dans la cave et monter petit à petit les degrés pour les rejoindre.

Enfin, de nouveau, l'inondation envahit leur pieds, quand tout à coup le flot s'arrêta. Sans doute les fossés étaient vides.

Voici ce qui était arrivé.

L'eau, après l'ouverture, du fossé s'était précipitée dans la rigole préparée par les ouvriers, puis, rencontrant le souterrain creusé par le comte de Rheinberg, elle s'y était jetée comme un torrent.

Par le joint de la porte de bois, par ceux des gonds dans le mur, par les jours de l'encadrement, l'eau avait ensuite pénétré dans la cave. Enfin, ayant atteint deux mètres, le trop-plein avait pris son niveau et l'inondation avait cessé de monter.

Il était temps.

Tout danger n'avait pas disparu. Car l'air déjà malsain de cette cave s'était encore alourdi et les émanations d'une telle vase le viciaient de plus en plus.

Les deux prisonniers ne parlaient pas

Oppressés, respirant à peine, ils attendaient une délivrance presque désespérée.

Qui donc viendrait les découvrir dans ce tombeau ?

L'officier n'avait dit que cette phrase qui contenait tant de choses :

— Attendons le jour !

Ah ! celui qui a dit en manière de proverbe :

« Une mauvaise nuit est bientôt passée, » ne s'était jamais trouvé dans une position pareille à celle qui frappait alors Madeleine et le brave capitaine des quarterniers !

II

LA RENTRÉE DE LOUIS XIV

Le dimanche 30 juillet 1672, dès la pointe du jour, Paris avait un aspect inaccoutumé. Les Parisiens, éveillés avant l'heure, allaient et venaient déjà depuis le Pré-aux-Clerfs jusqu'à la Bastille, depuis la porte Saint-Jacques jusqu'à la porte Montmartre. Les carrosses roulaient, les hommes se serraient la main à la taverne, les femmes terminaient leur toilette.

Les oiseaux chantaient dans les arbres et le soleil semblait avoir revêtu ses plus brillants rayons.

Tout cela disait de mille façons :

— C'est pour aujourd'hui !

Dès cinq heures, ainsi que l'avait prévu le comte de Rheinberg, un peloton de

gardes à pied, une compagnie de chevaliers du guet, des gardes de la prévôté, des quarterniers et enfin des Suisses, entouraient l'arc triomphal et tout l'emplacement réservé au roi, au prévôt des marchands et aux gens de robe et d'épée qui devaient former le cérémonial.

On vit bientôt fourmiller une foule de gamins et de traineurs, comme il y en aura toujours sur le lieu de toutes les fêtes publiques.

A six heures, la multitude était devenue si compacte que les gardes, ne pouvant plus la maintenir, menacèrent de faire évacuer la place.

On murmura mais le cercle s'agrandit. A sept heures, des flots de monde étaient là comme une mer houleuse. Les capitaines ordonnèrent de tirer les épées et de charger les carabines et les mousquets.

Cet ordre suffit pour attendre huit heures sans trop de bouculades.

Et le roi n'était attendu que pour midi.

Une heure plus tard le lieutenant qui commandait les gardes de la prévôté, eut une idée : il appela deux ou trois individus et leur dit que le roi ferait à dix heures une halte entre Aubervilliers et la Chapelle. La nouvelle se répandit rapidement et une masse de personnes montèrent en courant le faubourg Saint-Denis, ce qui permit aux soldats de respirer un peu.

(A suivre.)

Sous ce titre piquant : *Pommes des Voisines!* Jules Klein publie une nouvelle et irrésistible valse qui obtient à Paris une incontestable succès. Toutes les qualités mélodiques de l'auteur des valses célèbres : *Fraises au Champagne, Cuir de Russie, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Larmes de Crocodiles, Cerise l'ompadour, M^o Printemps, Pazza d'Amora*, sont condensées dans cette œuvre ravissante qui sera certainement la grande fureur de l'hiver.

Les autres créations de Jules Klein : *Cœur d'Artichaud, Peau de Satin, Truite aux Perles, Tête de Linotte*, polkas, « France Adorée! » marche nationale, « Radis Roses, » mazurka et *J. Klein-Quadrille*, continuent à faire les délices de nos salons et de nos concerts.

Quand nous aurons recommandé à nos lectrices *Petits Soupers*, bouquet de valses cueilli par Jules Klein dans son parterre constellé de fleurs mélodiques, nous leur aurons signalé le répertoire en vogue de la saison musicale.

Prix de chaque œuvre. Piano seul : 2 fr. 50 c. ; à 4 m., 3 fr. ; Quadrille : 2 fr. ; Mélodies (*Rayons Perdus, Barcarole, Soupir et Baiser*,) 1 fr. 70 c. ; Valses chantées (*Fraises au Champagne, Pazza, Larmes de Crocodile, Cerises Pompadour*,) 2 fr. 50 c. Envoi franco contre timbres-poste adressé à Colombier, Éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent étre faites en argent

ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quelq'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

**GRAND SUCCÈS
LES HOMMES D'AUJOURD'HUI**

Cette magnifique publication paraît chaque semaine en une livraison sur beau papier, contenant un portrait-charge colorié avec soin et dessiné par le célèbre caricaturiste André Gill.

Gill, qui fit autrefois le succès de *L'Eclipse* et maintenant charme les innombrables lecteurs de la *Grande* et de la *Petite Lune*, vient de se décider à faire poser devant lui tous ses contemporains célèbres.

Trois pages de texte par un jeune écrivain de talent, Félicien Champsaur, forment le complément de chaque livraison des *Hommes d'aujourd'hui*. Pour chaque personnage on trouve des anecdotes complètement inédites, et toujours très-piquantes. Certaines de ces révélations sont appelées à faire sensation.

Ont déjà paru :

Victor Hugo, Léon Cladel, Coquelin aîné, Emile Zola.

Vont paraître immédiatement :

Gambetta, Aurélien Scholl, Sarah Bernhardt, Nadar, Vacquerie, Louis Blanc, Littré, About, Lockroy, Pelletan, Garibaldi, etc., etc.

En vente : A Cahors, chez M. Girma, libraire.

10 Centimes la livraison.

LOTÉRIE NATIONALE.

1,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à *L'Éclaircur financier* recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'Éclaircur financier paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 fr. par an, en mandat ou timbres-postes.

45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, déprissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toutguérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revaléscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatas, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Ro-

berts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastragie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La *Biscuits de Revaléscière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revaléscière chocolatée*, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Etablissement Horticole
A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).
Le Sieur VINCENS,
Pépinieriste-Horticulteur

Préviat sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitières, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracée et plantations.

Etablissement visible tous les jours.

Entrée libre.

ÉTUVES

Etablissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a crée à Catos, depuis quelques années, un Etablissement Hydrothérique, où l'on trouvera, à des prix très-moderés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, b ins russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés del'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé
Rienne sera négligé dans l'inté et des malades.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

ASTHME! ASTHME!!

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C^o, place Vendôme, 23, PARIS. — Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

LA NATIONALE
Compagnie d'Assurances sur la Vie
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Anciennement Compagnie Royale
FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS
Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.
Augmentation du Revenu
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 42,343,352 fr.
Arrérages payés aux Rentiers..... 142,266,147 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 17,786,073 fr.
S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac, Lacambre; Gourdon; Bap^{le} Planion, à Souillac.

GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taubout-Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

VICHY
Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Roncean pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
GARNITURES PÉGLISES.
GARNITURES DEVAUT D'ATELIER
GARNITURES
MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêt rotives ; Lanternes vénitienues.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE
EAUX-BONNES
B.-Pyrenées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarre, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse
CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par GALLIOT
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle
PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES
jouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A partir du samedi 5 Octobre 1878.
La Petite Presse
Consacrera chaque jour
Sa troisième page tout entière : 4 grandes colonnes de texte, 600 lignes (15 pages de livres)
Du magnifique Roman
LES TROIS MOUSQUETAIRES
Par Alexandre DUMAS.
La Petite Presse est en vente partout.
Le numéro 5 centimes.
Abonnements. — Paris et Départements : Un an, 48 fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 6 fr.